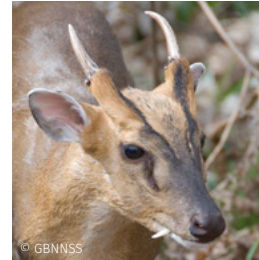


MAMMIFÈRES

# Muntjac de Chine



© Pascale Golinvaux @ RBINS



© GBNNSS

*Muntiacus reevesi*

Chinese muntjak \* Reeve's of Chinese muntjak \* Chinesischer Muntjak

## Origine

Asie de l'Est

## Voies d'introduction

Échappé de captivité (animal de compagnie, production de viande) et introduction dans la nature (gibier).

## Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était occasionnellement détenue comme animal de compagnie ou élevée pour sa viande (parc à gibier).

## Distribution en Belgique

Populations isolées, espèce en expansion en Flandre et en Wallonie.

## Habitats en Belgique

Lisières et forêts avec sous-bois dense.

## Nuisances

Entrave la régénération de la forêt et de sa flore. Provoque des accidents de circulation et constitue un réservoir de maladies transmissibles au bétail.



© Shutterstock



© Karell - Own work, CC BY-SA 3.0

## Caractéristiques

Petit cervidé d'apparence voutée.

- Hauteur au garrot: 40-50 cm
- Front barré de deux lignes noires en V
- Mâle: canines longues et apparentes, bois courts
- Pelage d'été: fourrure brun-roux abondante sur l'échine et brun-jaune sur le ventre
- Pelage d'hiver: brun plus gris, pattes antérieures presque noires sur le devant, principalement chez le mâle

## Espèces ressemblantes

Plusieurs espèces de muntjac peuvent être commercialisées, dont le muntjac indien (*Muntiacus muntjak*). Dans l'environnement, cette espèce peut être confondue avec le chevreuil indigène (*Capreolus capreolus*) ou avec le cerf d'eau (*Hydropotes inermis*), espèce exotique.

## Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33360>

GESTION

- <https://www.ecopedia.be/artikel/best-practice-voor-beheer-van-chinese-muntjak-muntiacus-reevesi-vlaanderen> (NL)

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

## Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.